

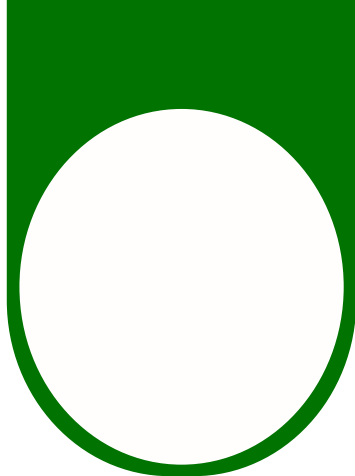


SCOOP DE L'AGENCE BÉNINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT

Bulletin : Trimestriel

Édition : n°2, 2026





Sommaire

1- ÉDITORIAL

2- ZOOM SUR LES ACTIVITES

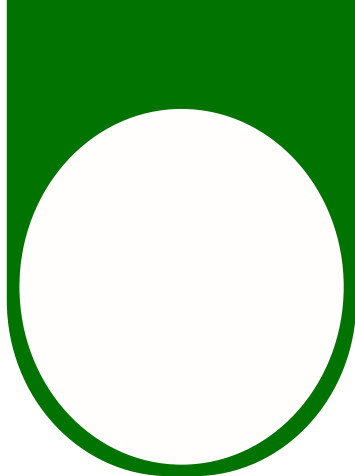
- ➡ **Première Soirée de l'Environnement 2026 : l'ABE distingue les premiers professionnels agréés en évaluation environnementale et sociale**
- ➡ **L'ABE renforce les capacités des élus locaux pour une meilleure gestion des eaux usées domestiques**
- ➡ **Le nouveau Ministre du Cadre de Vie en visite à l'ABE**

3 - DOSSIER SPECIAL : *nouvelle réglementation dans l'utilisation des ressources en eau au Bénin*

4- AGENDA & ANNONCES

5- COIN ECOCITOYEN





1 - Éditorial

Chers lecteurs,

C'est avec un réel plaisir que je vous présente le deuxième numéro de *Scoop de l'ABE* de cette année 2026, votre bulletin d'information consacré aux principales actions menées par l'Agence béninoise pour l'Environnement au service de la protection de l'environnement et du développement durable.

Ce trimestre a été marqué par plusieurs initiatives majeures, notamment la première édition de la Soirée de l'Environnement 2026, qui a consacré les premiers professionnels agréés en évaluation environnementale et sociale au Bénin, ainsi que la reconnaissance d'établissements scolaires et d'acteurs engagés en faveur de la protection de l'environnement. Ce numéro revient également sur les actions de terrain de l'Agence, spécifiquement le suivi environnemental des projets, le renforcement des capacités des collectivités territoriales et la visite de prise de contact du nouveau Ministre du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement durable à l'ABE.

À travers ces différentes actions, l'ABE poursuit son engagement à promouvoir une gouvernance environnementale responsable, fondée sur le dialogue, la sensibilisation, le contrôle et l'accompagnement des acteurs du développement.

Je remercie l'ensemble de nos partenaires pour leur confiance et leur engagement à nos côtés, et vous souhaite une excellente lecture.

François-Corneille KEDOWIDE

Directeur Général

Agence béninoise pour l'Environnement (ABE)



2 - Zoom sur les activités

☞ Première Soirée de l'Environnement 2026 : l'ABE distingue les premiers professionnels agréés en évaluation environnementale et sociale



Le jeudi 21 mai 2026, l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) a organisé, à l'hôtel Golden Tulip Le Diplomate de Cotonou, la première édition de la Soirée de l'Environnement de l'année 2026. Placée sous le signe de la reconnaissance et de la valorisation des premiers professionnels agréés en évaluation environnementale et sociale, cette rencontre a réuni autorités politico-administratives, partenaires techniques et financiers,

professionnels du secteur et acteurs du monde éducatif.

La cérémonie a été marquée par les allocutions du Directeur Général de l'ABE, Dr. François-Corneille KEDOWIDE, puis du Conseiller Technique au Développement Durable, Professeur Constant HOUNDENOU, représentant le Ministre du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement durable.

L'un des temps forts de la soirée a été la remise officielle des agréments aux professionnels en évaluation environnementale et sociale. À l'issue d'un processus d'analyse des dossiers conduit avec rigueur par une commission technique, le Bénin compte désormais **61 professionnels agréés**, dont 14 bureaux d'études et 47 consultants individuels. Cette avancée contribue au renforcement de la qualité et de la crédibilité des évaluations environnementales et sociales dans notre pays.

L'ABE a également distingué quatorze (14) écoles maternelles et primaires ayant participé à son initiative d'éducation relative à l'environnement. À travers cette reconnaissance, l'Agence encourage l'écocitoyenneté et la promotion des bonnes pratiques environnementales dès le plus jeune âge.

La présence effective du Ministre José TONATO a constitué un moment fort de l'événement. Il a procédé à la remise des agréments aux professionnels ainsi qu'à la remise des attestations de reconnaissance aux directeurs et directrices des écoles distinguées.

Dans une dynamique de promotion des bonnes pratiques environnementales, une distinction symbolique a également été décernée à WAPCO Bénin pour son engagement en faveur de la protection de l'environnement.



Cette première édition de la Soirée de l'Environnement 2026, a été l'occasion pour l'ABE de valoriser les acteurs engagés et de renforcer la mobilisation collective en faveur d'une gouvernance environnementale durable au Bénin.



☞ **L'ABE renforce les capacités des élus locaux pour une meilleure gestion des eaux usées domestiques**

Le 11 juin 2026 à Dassa-Zoumè, l'Agence béninoise pour l'Environnement a organisé une session d'information et de sensibilisation à l'intention des élus locaux des départements du Zou et des Collines sur la gestion durable des eaux usées domestiques. Cette rencontre a permis de renforcer les connaissances des autorités communales sur le cadre réglementaire en vigueur et de les sensibiliser à leur rôle dans la prévention des pollutions liées aux eaux usées ainsi que dans l'amélioration du cadre de vie des populations.

Les différentes communications données ont porté sur les enjeux environnementaux et sanitaires de la gestion des eaux usées, les dispositions réglementaires applicables au Bénin et les responsabilités des collectivités territoriales en matière d'assainissement. Les échanges ont permis d'identifier plusieurs défis, notamment le déversement anarchique des boues de vidange, l'absence de stations de traitement dans les deux départements et la méconnaissance des textes réglementaires.

À l'issue des travaux, les élus locaux se sont engagés à promouvoir les bonnes pratiques environnementales au sein de leurs communes et à relayer les acquis de la session auprès des populations. Ils ont également plaidé pour la mise en place d'une station de traitement des eaux usées dans les départements du Zou et des Collines.

Cette activité s'inscrit dans le prolongement des actions de sensibilisations initiées par l'ABE depuis 2025 pour promouvoir un changement durable de comportement face aux actes d'incivisme observés dans les grandes villes du septentrion.

Les résultats commencent à se faire sentir. En témoigne le communiqué radiophonique (n°50/MPKOU/2026D/526/S2/DADE/SA) pris par le Maire de Parakou et diffusé en français ainsi que dans plusieurs langues locales qui rappelle l'interdiction de ces pratiques et les sanctions applicables aux contrevenants.

Cette initiative témoigne de l'engagement constant de l'ABE à accompagner les collectivités territoriales dans la prévention des atteintes à l'environnement, le renforcement de la gouvernance environnementale et la promotion d'un cadre de vie sain, salubre et durable.

☞ **Le nouveau Ministre du Cadre de Vie en visite à l'ABE**

Le jeudi 4 juin 2026, l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) a eu l'honneur d'accueillir le nouveau Ministre du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement Durable, Monsieur Georges ALE, dans le cadre d'une visite de prise de contact avec le personnel de l'Agence.



Cette rencontre a permis au Ministre de découvrir les actions, les principales réalisations ainsi que les défis auxquels l'ABE est confrontée dans l'accomplissement de ses missions de protection de l'environnement et de promotion du développement durable. Les échanges ont également été l'occasion pour le Ministre de partager les



grandes orientations du nouveau Gouvernement en matière de développement durable et d'inviter le personnel à poursuivre ses efforts avec professionnalisme et engagement.

Très attentif aux différentes présentations, le Ministre a salué le rôle stratégique de l'ABE dans la mise en œuvre de la politique environnementale nationale et a réaffirmé son soutien aux actions de l'Agence. Cette visite marque le début d'une dynamique de travail placée sous le signe du dialogue, de la confiance et de la recherche de résultats au service de la préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie des populations.

Évaluation environnementale et sociale

Le deuxième trimestre 2026 a été marqué par une intensification des activités d'évaluation environnementale et sociale de l'Agence béninoise pour l'Environnement, illustrée par l'examen d'un volume plus important de dossiers et la multiplication des missions de suivi environnemental et social sur le terrain.

- L'Antenne de l'ABE à Parakou accueille ses premiers ateliers de validation des rapports d'EIES

L'Antenne de l'ABE à Parakou a officiellement accueilli ses premiers ateliers de validation des rapports provisoires d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES). Depuis son ouverture, l'Antenne de Parakou n'avait pas encore abrité d'atelier de validation de rapports d'EIES soumis dans le cadre de l'obtention du Certificat de Conformité Environnementale et Sociale (CCES). Jusqu'alors, ces travaux étaient principalement conduits au siège de l'Agence à Cotonou, qui poursuit l'instruction des rapports d'EIES relatifs aux projets publics et privés.

Sous le leadership du Directeur Général de l'ABE, le processus de décentralisation des ateliers de validation est désormais engagé. D'autres sessions devraient se tenir prochainement, notamment à travers la visioconférence. Deux ateliers de validation relatifs à des projets de construction ont ainsi été organisés à l'Antenne de Parakou :

- du 02 au 03 juin 2026, pour le projet de construction de l'Unité Économique à Vocation Pédagogique (UEVP) de Lèté, dans la commune de Ségbana ;
- du 04 au 05 juin 2026, pour le projet de construction et d'exploitation d'une unité de transformation d'anacarde et de production d'huile et de tourteaux de soja à Maréborou, dans l'arrondissement de Sirarou, commune de N'Dali.

À l'issue des travaux, les commissions mises en place ont émis un avis favorable sur les rapports provisoires d'EIES, sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors des ateliers.



Participants à l'atelier antenne de Parakou



Vue partielle de la salle d'atelier



- **Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) : une nette progression des dossiers examinés**

Au cours du deuxième trimestre 2026, l'ABE a examiné, en atelier, soixante-quinze (75) rapports d'étude d'impact environnemental et social. Parmi ceux-ci, soixante-quatorze (74) ont reçu un avis favorable, sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors des ateliers de validation.

Comparativement au premier trimestre, au cours duquel vingt-sept (27) rapports d'EIES avaient été examinés, dont vingt-six (26) validés, le volume des dossiers examinés a fortement progressé. Cette dynamique s'est également traduite par une augmentation des visites de terrain effectuées afin d'apprécier les conditions réelles d'implantation des projets. Ainsi, cinquante-neuf (59) visites de sites ont été effectuées au cours du deuxième trimestre, contre vingt-six (26) au premier trimestre.

Toutefois, trente-quatre (34) Certificats de Conformité Environnementale et Sociale (CCES) ont été délivrés au cours du deuxième trimestre, contre cinquante-quatre (54) au premier trimestre. Cette diminution résulte du fait que la délivrance des CCES est conditionnée au dépôt, par les promoteurs, des rapports d'EIES définitifs intégrant les observations issues des ateliers de validation.

Ces résultats témoignent du dynamisme de l'ABE dans l'instruction des projets de développement et confirment son engagement à veiller à la prise en compte effective des exigences environnementales et sociales dès les phases de conception et de mise en œuvre des projets.

- **Audits environnementaux et sociaux & Plans de Gestion Environnementale et Sociale : des actions renforcées pour un meilleur suivi environnemental**

L'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) a réalisé huit (08) audits environnementaux et sociaux externes. Ces audits ont concerné plusieurs types d'unités, notamment un funérarium, une industrie de transformation des coques de noix de cajou, des chambres froides, une unité de valorisation énergétique des huiles usagées ainsi qu'une entreprise spécialisée dans la valorisation des déchets métalliques.

Par ailleurs, vingt-trois (23) Certificats de Conformité Environnementale et Sociale (CCES) de mise en conformité ont été délivrés. Vingt-cinq (25) missions de suivi ont également été effectuées afin de vérifier la mise en œuvre des recommandations formulées lors des audits. Toutefois, neuf (09) unités ont été mises en demeure en raison de manquements constatés.

Les constats effectués révèlent des progrès dans la prise en compte des exigences environnementales et sociales, mais mettent également en évidence des insuffisances persistantes, notamment en matière de gestion des déchets solides. Celles-ci se traduisent par un tri inapproprié des déchets, des équipements de gestion inadaptés et une organisation insuffisante des sites.

En complément de ces actions, vingt-sept (27) projets et structures ont fait l'objet d'un suivi de la mise en œuvre de leur Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Ces missions permettent à l'ABE de s'assurer de l'application effective, par les promoteurs, des mesures environnementales et sociales prévues sur le terrain. La mise en œuvre effective des PGES



contribue à prévenir et à atténuer les impacts négatifs des projets, tout en garantissant leur conformité aux exigences environnementales et sociales.



Déchets métalliques entreposés sur des sols non étanches et exposés aux intempéries



Déchets ferreux entreposés sur des sols non étanches et laissés aux intempéries

3 - Dossier spécial

Dans un contexte marqué par les défis du changement climatique et la pression croissante sur les ressources naturelles, la gestion durable de l'eau s'impose comme une priorité nationale. Au Bénin, plusieurs réformes sont engagées pour mieux encadrer l'exploitation des ressources en eau et garantir leur disponibilité pour les générations futures.

Pour ce numéro, nous vous invitons à découvrir les enjeux liés à la gestion de cette ressource essentielle à travers un entretien avec le Directeur Général de l'Eau. Il nous apporte son éclairage sur l'état des ressources en eau au Bénin, les réformes en cours et les bonnes pratiques à adopter pour leur préservation. Découvrons ensemble !

1. Monsieur le Directeur Général, pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs et nous rappeler les principales missions de la Direction Générale de l'Eau ?



Je suis HOUNKPONOU Kolawolé Saïd, de nationalité béninoise, titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur Agro-économiste en décembre 2003 à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi puis d'un Master en Economie des Ressources Naturelles et de l'Environnement en 2021 à l'Université de Parakou. J'ai démarré ma carrière professionnelle en qualité d'Assistant de Recherche à l'Institut National d'Agriculture Tropicale (IITA) en 2004. En 2006, j'ai initié l'Organisation Non Gouvernementale "Initiatives pour un Développement Intégré Durable (IDID)". Durant 15 ans, j'ai coordonné plusieurs projets dans les domaines de la

résilience aux changements climatiques, la sécurité alimentaire, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, la gestion durable des ressources naturelles et des terroirs.

En matière de participation aux instances nationales et internationales, on peut retenir, entres autres : Observateur du Fonds Vert pour le Climat depuis 2014 ; Administrateur du Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) de 2017 à 2021 ; Chef de file du groupe thématique agriculture pour



l'élaboration de la Troisième Communication Nationale du Bénin sur les changements climatiques (2014 à 2018).

En septembre 2021, j'ai intégré l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO basée à Lomé (TOGO) en qualité d'Expert Climat. Le 23 février 2022, j'ai été nommé Directeur Général de l'Eau au Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines, poste que j'occupe à ce jour.

Pour ce qui est de ses principales missions, la Direction Générale de l'Eau a pour attributions de proposer les orientations stratégiques nationales relatives à l'eau et de veiller à leur mise en œuvre, en collaboration avec les autres structures compétentes. A ce titre, elle est principalement chargée :

- d'élaborer les avant-projets de la politique nationale et les stratégies relatives à la gestion de l'eau, de les actualiser et de veiller à leur mise en œuvre ;
- d'élaborer les plans d'action et les programmes de gestion de l'eau, de les actualiser et de veiller à leur mise en œuvre ;
- d'organiser le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau et celui des milieux connexes, en concertation avec les autres acteurs, et de contribuer à leur évaluation ;

2. Pour commencer, pouvez-vous expliquer simplement ce que l'on entend par « ressources en eau » ?

Les ressources en eau constituent l'ensemble des eaux douces disponibles et accessibles (eaux souterraines ou de surface) qui peuvent être mobilisées pour couvrir les besoins humains (potables, domestiques, agricoles, industriels) et assurer le bon fonctionnement des écosystèmes. Elles sont suivies par des stations piézométriques pour les eaux souterraines et les stations hydrométriques pour les eaux de surface.

3. La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est souvent présentée comme un levier essentiel pour une gestion durable de l'eau. En quoi consiste cette approche et quel est son niveau de mise en œuvre au Bénin aujourd'hui ?

La GIRE est un processus favorisant le développement et la gestion coordonnée de l'eau, des territoires et des ressources qui s'y rapportent en vue de maximiser de manière équitable le bien-être économique et social, sans toutefois compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux. La GIRE a été conçue essentiellement dans le but de promouvoir la gestion durable des ressources en eau. Les Principes de Dublin pour la gestion de l'eau ont été approuvés par les nations comme les principes directeurs de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) à Rio de Janeiro en Juin, 1992. La mise en œuvre de la GIRE est basée sur quatre principes à savoir :

- L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, indispensable au maintien de la vie, au développement et à l'environnement ;
- Le développement et la gestion de l'eau doivent se fonder sur une approche participative, impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux ;
- Les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau ;
- L'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrentiels et doit être reconnue comme un bien économique que social.

Au Bénin, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de renforcement de la connaissance et du suivi des ressources en



eau, de mobilisation et de valorisation des ressources en eau dans un contexte de changement climatique, d'amélioration du système d'alerte précoce face aux inondations et de digitalisation des services publics fournis aux usagers (paiement en ligne des factures d'eau, délivrance des autorisations d'exploitation des ressources en eau, agrément de réalisation de forage), élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ; ces progrès ont permis d'améliorer le taux de mise en œuvre de la GIRE de 48 points en 10 ans, soit de 35% en 2016 à 83% en 2025.

4. Quelles sont les principales ressources en eau dont dispose le Bénin et quelles sont leurs spécificités ?

Le Bénin dispose de deux types de ressources en eau qui sont inégalement réparties. Il s'agit des eaux de surface, estimées autrefois à plus de 13 milliards de m³ et les ressources en eau souterraines à environ 2 milliards de m³. Ces valeurs aujourd'hui nécessitent d'être actualisées du fait des effets des changements climatiques aux fins d'une meilleure gestion et planification des ressources en eau.

5. Aujourd'hui, quel est l'état global des ressources en eau au Bénin ? Peut-on parler de pression ou de dégradation ?

Les ressources en eau du Bénin subissent les menaces climatiques, démographiques et de pollution. Ces facteurs impactent sur sa disponibilité et sa qualité après les différents usages liés aux prélèvements. La meilleure connaissance des ressources en eau, le quantitatif et qualitatif restent des éléments importants et majeurs pour une meilleure planification des ressources en eau entre les usages afin d'anticiper et d'éviter toutes sortes de conflits.

En 2025, nous avons procédé à l'actualisation de la cartographie des ressources en eau de surface, les anciennes cartes que nous connaissons étant devenues obsolètes et ne sont plus conformes à la réalité. Les efforts se poursuivent pour l'actualisation de la cartographie des eaux souterraines ainsi que l'évaluation stratégique des eaux souterraines et de surface.

6. Quelles sont les principales menaces qui pèsent actuellement sur les ressources en eau dans notre pays ?

Les menaces que subissent les ressources en eau au Bénin sont de divers ordres. On peut citer :

- les menaces climatiques qui sont induites par l'excès et le déficit en eau au niveau des bassins versants. De ce fait, on assiste aux phénomènes liés à la sécheresse et aux inondations ;
- les activités anthropiques qui provoquent la déforestation, l'urbanisation et la pollution à travers le déversement des eaux usées dans la nature et les mauvaises pratiques d'épandage d'engrais chimiques ;
- la pression démographique qui augmente sans cesse, d'année en année les besoins en eaux pour divers usages ;
- la pollution des eaux de surface et souterraines due à diverses causes anthropiques et climatiques.



7. Un décret récent encadre les conditions de déclaration et d'autorisation des ouvrages et activités liés à l'eau. Quels sont les points essentiels à retenir de ce texte ?

Oui, en effet ! L'installation de tous ouvrages, travaux et activités liés à l'exploitation des ressources en eau est soumise à deux régimes : le régime d'autorisation pour les activités à but commercial et le régime de déclaration concernant l'exploitation à but domestique ou autre que commercial.

Ainsi donc, toute exploitation de la ressource en eau à but commercial requiert une autorisation préalable du ministre chargé de l'eau. Le décret 2024-1399 du 11 décembre 2024 fixe les conditions de déclaration ou d'autorisation d'exploitation des ressources en eau au Bénin.

8. Qui sont les principaux acteurs concernés par ce décret ?

Ce décret s'applique à tous les exploitants de la ressource en eau au Bénin. Dès lors que vous faites un forage, dans votre maison, où dans votre entreprise, ou que vous exploitez l'eau de surface à n'importe quelle fin, vous devez vous conformer à la réglementation en vigueur.

9. En ce qui concerne les forages domestiques, que doit retenir le citoyen lambda ? Y a-t-il des obligations particulières à respecter ?

Absolument ! Puisque l'objectif est de rationaliser la gestion de la ressource et de garantir sa disponibilité pour tous et pour tous les usages. Les forages à usage domestique sont classés dans le régime de déclaration. Toute réalisation d'un forage visant une utilisation domestique de l'eau doit faire objet de déclaration auprès du ministère en charge de l'eau. Les demandes se font en ligne sur le portail du service public du Gouvernement : <https://service-public.bj/public/services/service/PS01411>

10. Comment la Direction Générale de l'Eau assure-t-elle le suivi et le contrôle de la qualité et de la disponibilité des ressources en eau ? Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Le suivi des ressources en eau est fait par des stations hydrométriques pour les eaux de surface et les stations piézométriques pour les eaux souterraines. Certaines stations sont dotées des enregistreurs automatiques qui télétransmettent des données directement à des pas de temps bien définis.

Les difficultés se trouvent dans la mise à disposition à temps des moyens pour l'entretien des stations au début des saisons hydrologiques et leur suivi tout au long de l'année. Parfois, pour faute de moyens, certaines stations sont privées de ces interventions, ce qui justifie les lacunes observées dans les séries chronologiques.

Pour cet état de chose, les défis doivent être relevés afin de mieux suivre nos ressources en eau, moteur de tout développement.

11. Dispose-t-on aujourd'hui de données comparatives permettant d'évaluer l'évolution des ressources en eau au Bénin (par exemple sur les 20 dernières années) ?

Avec les efforts du Gouvernement Béninois et les différents appuis des PTFs dans le cadre de la réhabilitation et le suivi des réseaux d'observation hydrométriques et piézométriques, des données sont



collectées pour l'actualisation de la base de données. A la suite de ces efforts, la finalité est de disposer des données afin de mieux apprécier l'évolution de ces ressources en eau, fortement impactées par les Changements Climatiques pour des meilleures prises de décision. C'est le lieu de préciser que ces données existent sur plus de 20 ans, depuis la création de la DGEau, malgré des lacunes qu'elles présentent par endroit, du fait des difficultés liées à l'entretien et au suivi des stations hydrométriques et piézométriques au niveau des quatre bassins hydrographiques.

12. Quel rôle les collectivités locales et les populations peuvent-elles jouer dans la protection des ressources en eau ?

Les collectivités locales représentent l'Etat central au niveau local. Elles se doivent de faciliter la mise en œuvre des réformes à travers l'information et la sensibilisation de leurs administrés pour une meilleure connaissance et un respect de l'ensemble des textes pris dans leur intégralité.

13. Enfin, quel message souhaiteriez-vous adresser aux exploitants industriels ainsi qu'à l'ensemble des citoyens pour une meilleure gestion de l'eau au Bénin ?

Nul n'est censé ignorer la loi dit-on ! Nous appelons l'ensemble des usagers et les exploitants industriels en particulier à faire preuve de responsabilité en prenant toutes les dispositions nécessaires pour se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur en matière d'exploitation des ressources en eau.

Le décret 2024-1399 du 11 décembre 2024 a prévu un délai de grâce de 12 mois qui a expiré depuis le 11 décembre 2025. La phase de vulgarisation et de sensibilisation est déjà bouclée laissant place à celle de répression. Les différents textes adoptés dans le cadre de la mise en œuvre des réformes dans la GIRE ont prévu des sanctions qui seront appliquées sans failles et sans discrimination aucune dans les mois à venir. Nous invitons les exploitations industrielles à se conformer sans délai aux textes.

4 - AGENDA & ANNONCES

Le troisième trimestre de l'année 2026 sera marqué par beaucoup d'activités intéressantes que vous allez surement aimer. On peut nommer entre autres :

- Sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement dans quelques marchés urbains
- Réalisations de capsules vidéo pour le compte de l'Agence

5 - COIN ECOCITOYEN

Êtes-vous un écocitoyen engagé ? Nous vous proposons un court questionnaire d'auto-évaluation afin d'apprécier vos bonnes pratiques environnementales au quotidien qui contribuent à préserver la qualité de l'eau.

Consigne : Pour chaque situation, cochez ☒ Bon geste ou ☒ À éviter.

Situation	☒ Bon geste	☒ À éviter
1. Jette les huiles de cuisson usagées dans l'évier.	☐	☐
2. Utiliser une poubelle pour les déchets au lieu de les jeter dans les caniveaux.	☐	☐
3. J'utilise des produits chimiques près d'un cours d'eau.	☐	☐



Situation	☒ Bon geste	☒ À éviter
4. Je fais entretenir régulièrement ma fosse septique ou ma latrine.	☐	☐
5. Je verse les eaux usées directement dans la rue ou dans un caniveau.	☐	☐
6. Je rapporte les médicaments périmés à un point de collecte approprié au lieu de les jeter dans les toilettes.	☐	☐
7. Je protège les puits et les points d'eau contre les déchets et les sources de pollution.	☐	☐
8. Je laisse les déchets plastiques s'accumuler autour des points d'eau.	☐	☐

Réponses :

Bonnes pratiques : **2 – 4 – 6 – 7**

Gestes à éviter : **1 – 3 – 5 – 8**

Chaque semaine, choisissez un geste que vous ne faisiez pas encore et adoptez-le pour protéger l'eau autour de vous.

Merci d'avoir participé à ce quiz !

6- Mot de clôture

Le troisième trimestre s'annonce dense, beaucoup d'activité reste encore à faire !

Restez informés pour mieux connaître les actions de l'ABE et devenir, à votre tour, des relais d'information et de sensibilisation dans votre entourage.

7- Rédacteurs

- ♦ Anne-Marie J. AHANDESSI KOGBLEVI, Chef Service Communication et Appui aux Collectivités Locales (SCACL)
- ♦ Marius Hugues DEGLA, Directeur de l'Information Environnementale et du Suivi de l'Environnement (DIESE)

8- Coordination

François-Corneille KEDOWIDE, Directeur Général.



